

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 10 octobre 2019 à 20h15

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il annonce la présence de M. Javier Vences, Boursier communale, et de Mme Jocelyne Laurent, journaliste du quotidien La Côte.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°02-2019 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2018**
- 7. Préavis municipal n°03-2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020**
- 8. Préavis municipal n°04/2019 relatif à la vente de 180 actions de la Romande Energie**
- 9. Préavis municipal n°05-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 50'000.- pour la création d'un terrain de basket synthétique**
- 10. Préavis municipal n°06-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 85'200.- pour la révision du plan général d'affectation**
- 11. Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 22 / 38

Membres excusés : 5

Membres absents : 9

Membres démissionnaires : 2

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Laurent Liardon demande de modifier l'ordre du jour comme suit :
déplacer le point 8 après le point 10.

Le président fait voter cette proposition qui est acceptée.

L'ordre du jour de la séance de ce soir est désormais le suivant :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°02-2019 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2018**
- 7. Préavis municipal n°03-2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020**
- 8. Préavis municipal n°05-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 50'000.- pour la création d'un terrain de basket synthétique**
- 9. Préavis municipal n°06-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 85'200.- pour la révision du plan général d'affectation**
- 10. Préavis municipal n°04/2019 relatif à la vente de 180 actions de la Romande Energie**
- 11. Propositions individuelles et divers**

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

La correction suivante, demandée par Mme Jeanine Isch, est apportée au titre du point 6, à savoir *Préavis municipal n° 01/2019 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2018*.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 27 juin 2019 corrigé est approuvé à l'unanimité.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune annonce de démission.

M. Rodolphe Delli Veneri et Mme Nicole Pétermann sont réputés démissionnaires puisqu'ils ont quitté la Commune.

Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de Mesdames :

- Mme Frédérique Ayer
- Mme Nadja Baiche
- Mme Cristina Rodakovic
- Mme Marion Marmillon
- Mme Annick Mena

Elles prêtent serment et sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée. Celle-ci compte désormais 27 membres présents sur 41.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

M. Daniel Barbezat, Syndic, annonce :

1. La Municipalité a déposé une plainte contre X pour la dépose non-autorisée du panier de basket dans la cour du Collège en juillet dernier.
2. La Municipalité prendra les mesures qui s'imposent comme suite à sa circulaire du 1^{er} octobre dernier (*La semaine dernière, la Municipalité a appris qu'un courrier dont elle n'était pas l'auteur avait été adressé aux habitants du Chemin de l'Oche en son nom en utilisant abusivement les armoiries communales. Cette façon de faire est totalement inadmissible et n'est pas tolérable. Nous le regrettons d'autant plus que les principaux visés dans cette missive étaient des enfants du village qui jouaient.*)

M. Bernard Arnoldi demande que la Municipalité donne plus d'informations, comme p.ex. sur l'avancement des dossiers du bâtiment collège, du plafond d'endettement, de la boîte à livres, etc. Il ajoute que le Conseil général n'est pas seulement là pour dire oui ou non aux préavis. Il précise enfin que son intervention ne demande pas de réponse immédiate mais pour la prochaine séance.

6. Préavis municipal n°02-2019 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2018

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 : d'annuler le préavis municipal n°01-2019 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2018 et de le remplacer par ce préavis ;

Article 2 : d'accepter les comptes de l'année 2018, tels que présentés ;

Article 3 : d'approuver la gestion de l'exercice 2018 ;

Article 4 : de donner décharge au boursier, à la commission de gestion et à la municipalité.

Le président remercie la commission de gestion pour son travail, en particulier pour la séance d'aujourd'hui à l'ordre du jour de laquelle il y a 5 préavis municipaux ce qui, selon lui, est une première.

M. Laurent Liardon, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le président ouvre le débat.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Résultat du vote :

Oui : 23 Non : 0 Abstentions : 4 Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- vu le préavis n°02/2019 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

1. d'annuler le préavis municipal n°01-2019 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2018 et de le remplacer par ce préavis.
2. d'accepter les comptes de l'année 2018, tels que présentés,
3. d'approuver la gestion de l'exercice 2018.
4. de donner décharge au boursier, à la commission de gestion et à la municipalité.

1. Préavis municipal n°03-2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition 2020, conformément au projet annexé au présent préavis.

Article 2 : que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

M. Laurent Liardon, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le président remercie le président de la commission de gestion et ouvre le débat.

M. Jean-Luc Badel demande, dans le cadre de la bascule d'impôt Canton-Communes relative aux charges de l'AVASAD, de combien le taux d'impôt du Canton augmentera si nous gardons le même taux à 80 sans le baisser de 1.5.

DB explique que le Canton augmentera quoiqu'il arrive son taux d'impôt de 1.5 point.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 26 Non : 0 Abstention : 1 Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- vu le préavis n°03/2019 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition 2020, conformément au projet annexé au présent préavis.
2. que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

2. **Préavis municipal n°05-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 50'000.- pour la création d'un terrain de basket synthétique**

M. Raoul Richiger, municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

- *D'accorder un crédit de CHF 50'000.- pour la création d'un terrain de basket synthétique sur une partie du terrain de foot ;*
- *De financer le montant de CHF 50'000.- par le biais d'un emprunt ;*
- *De procéder à l'amortissement du montant de CHF 50'000.- sur une période de 10 ans dès l'année qui suit la réception de la dernière facture;*
- *Cet investissement n'augmente pas les charges d'entretien.*

M. Laurent Liardon, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut au report de ce préavis.

Le président ouvre le débat.

M. Raoul Richiger explique que la différence de tarifs entre les deux projets que la Municipalité a présentés au Conseil général (préavis municipal n°02-2016 et préavis municipal n°05-2019) est surtout liée à la technique utilisée : dans le cas présent, le revêtement du sol est plus onéreux mais plus pérenne.

M. Michel Conus demande des précisions sur le plan. Il demande si les matériaux prévus pour le revêtement ont des qualités suffisamment phono

absorbantes et respectent la santé des utilisateurs (en particulier les enfants).

M. Raoul Richiger répond qu'il s'agit de granulats en caoutchouc selon le devis de l'entreprise. Il ajoute que la Municipalité s'assurera des propriétés de ce matériau.

M. Jean-Luc Badel rend attentif au revêtement synthétique qui peut brûler et suggère de prendre contact avec d'autres Communes pour récolter leurs expériences à ce sujet. Il demande encore s'il n'y a pas un autre revêtement possible comme du gazon p.ex.

M. Raoul Richiger confirme que le terrain de basket sera réalisé en matière synthétique.

M. Michel Conus suggère de comparer avec d'autres communes pour s'assurer que l'investissement sera utilisé à bon escient.

M. Raoul Richiger précise qu'aujourd'hui les enfants de Saubraz vont à Gimel pour jouer au basket et qu'il s'agit d'un terrain synthétique.

M. Nicolas Rebeaud rappelle que le matériau en question étant utilisé dans le milieu médical, il a confiance dans ce terrain synthétique.

M. Raoul Richiger demande aux Conseillers de penser aux enfants lorsqu'ils voteront sur ce préavis.

Mme Mena demande de quel report parle la Commission de gestion.

M. Laurent Liardon explique que, pour la Commission de gestion, cet investissement est trop élevé et prématuré (il faut attendre que le projet de rénovation du bâtiment du Collège soit défini).

M. Raoul Richiger explique que si le crédit est accepté ce soir le terrain sera réalisé avant l'hiver.

M. Didier Barbay rappelle que dans le Collège il pourrait y avoir une crèche (tout en rappelant que ce projet est lié à l'élévation du plafond d'endettement toujours en suspens au Canton) et qu'à ce titre il y aura des aides financières également pour la place de jeux.

M. Daniel Barbeazt, Syndic, précise que l'aide financière portera sur les aménagements nécessaires aux enfants pris en charge par la crèche. Il ne faut pas imaginer toucher de l'argent via le projet de crèche pour réaliser un terrain de basket.

M. Raoul Richiger ajoute que le terrain de basket est destiné aux plus grands et pas à ceux qui fréquentent la crèche.

Mme Frédérique Ayer explique la différence entre une crèche et une UAPE, que ce ne sont pas les mêmes attentes et qu'il ne faut pas reporter le préavis.

Pour M. Bernard Arnoldi, il faut un plan général relatif au bâtiment du Collège, un concept général d'aménagement.

Mme Sandrine Bonvin se demande si une telle dépense se justifie pour 10 personnes.

Mme Marion Marmillon constate que les enfants avaient un terrain de basket et qu'aujourd'hui ils ne l'ont plus.

M. Toni Piron demande si la Commune peut financer tous les crédits mis au vote ce soir pour un montant total de CHF 135'000.-

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que oui parce que, d'une part, la Commune peut s'endetter (il rappelle à ce propos que Saubraz se situe dans la moyenne inférieure des communes endettées) et que, d'autre part, elle a cet argent. À la question de M. Michel Conus, il répond que le plafond d'endettement est actuellement à 3.9 mios (2.4 mios ont déjà été empruntés), que l'autorisation du Canton est attendue pour l'élever à 4.4 mios et que l'emprunt est amorti à hauteur de CHF 100'000.-/an.

Pour M. Laurent Liardon, Saubraz est une Commune pauvre ; dès lors, le rapport coût/surface de ce terrain de basket synthétique est disproportionné ; il ajoute encore que ce vote aura une incidence sur les votes suivants de la soirée.

À la question de M. Toni Piron, M. Daniel Barbezat répond que la modification du plafond d'endettement a été sollicitée pour financer le projet de rénovation du bâtiment du Collège.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur la proposition de la commission de gestion.

Résultat du vote :

Oui : 19 Non : 4 Abstentions : 2 Nuls : 2

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis n°05/2019 de la municipalité,**
- **ouï le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

De reporter le préavis municipal n°05-2019.

3. Préavis municipal n°06-2019 relatif à une demande de crédit de CHF 85'200.- pour la révision du plan général d'affectation (PGA)

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

1. *D'autoriser les études liées à la révision du Plan général d'affectation;*
2. *D'octroyer un crédit de CHF 85'200.-. Le compte 9149.01 est ouvert au bilan à cet effet;*
3. *D'autoriser le financement par les subventions, la trésorerie courante et/ou par un emprunt bancaire;*
4. *D'accepter un amortissement sur 10 ans, la première fois lors des comptes 2019.*

M. Laurent Liardon, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis avec l'amendement suivant :

- *Point 3 : d'autoriser le financement par les subventions et la trésorerie courante.*

Le président ouvre le débat.

M. Nicolas Rebeaud demande si le Canton se chargera de faire la révision du PGA si la Commune ne le fait pas.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que non, le Canton ne paiera jamais pour ça. Il ajoute que le faire c'est avoir le choix.

À la question de M. Toni Piron, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que le vote sur le nouveau PGA interviendra à la fin de la législature, soit début 2021.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond à Mme Sylvie Monney en précisant que le surdimensionnement de la Commune est fixé théoriquement par des règles d'urbanisme qui définissent le nombre d'habitants qui habitent sur une telle surface.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur l'amendement de la commission de gestion.

Résultat du vote :

Oui : 22 Non : 0 Abstentions : 3 Nuls : 2

L'amendement de la Commission de gestion est accepté.

L'assemblée procède ensuite au vote à main levée sur le préavis municipal n°06-2019 amendé.

Résultat du vote :

Oui : 22 Non : 1 Abstentions : 1 Nuls : 3

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis n°06/2019 de la municipalité,**
- **ouï le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- 1. D'autoriser les études liées à la révision du Plan général d'affectation;**
- 2. D'octroyer un crédit de CHF 85'200.-. Le compte 9149.01 est ouvert au bilan à cet effet;**
- 3. D'autoriser le financement par les subventions et la trésorerie courante;**
- 4. D'accepter un amortissement sur 10 ans, la première fois lors des comptes 2019.**

4. Préavis municipal n°04/2019 relatif à la vente de 180 actions de la Romande Energie

M. Félix Baiche, municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

- *Article 1 d'autoriser la Municipalité à vendre 180 actions de la Romande Energie Holding SA aux meilleures conditions ;*
- *Article 2 d'autoriser la Municipalité à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de vendre ces actions en une ou plusieurs tranches, d'en définir le calendrier, de suspendre l'opération si besoin en fonction des conditions ;*
- *Article 3 d'autoriser l'affectation du bénéfice à la trésorerie courante.*

M. Laurent Liardon, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut au refus de ce préavis.

Le président ouvre le débat.

À la demande de M. Toni Piron, M. Félix Baiche répond qu'aucune action n'est sûre et que la Municipalité demande de pouvoir vendre les actions de la Romande Energie.

M. Laurent Liardon précise que, pour la Commission de gestion, il est possible de ne pas les vendre, que la Commune de Saubraz peut faire sans les vendre.

M. Félix Baiche répond qu'au niveau de la trésorerie, la Commune a besoin de vendre ces actions.

Pour Mme Sandrine Bonvin, on remontera la trésorerie avec les débiteurs et le montant qu'on ne devra plus payer à l'AVASAD.

M. Félix Baiche ajoute qu'il y a d'autres factures cantonales qui ne font qu'augmenter.

Mme Marion Marmillon demande quel est le bénéfice à les garder.

M. Félix Baiche répond que la Commune touche un petit dividende qui dépend du bon vouloir du marché et du fonctionnement de l'entreprise.

M. Javier Vences, Boursier communal, précise qu'il s'agit de CHF 6'400.- de dividendes sur les 2 dernières années mais ce montant est volatile.

Pour M. Michel Conus, vendre ces actions va donner une bouffée d'oxygène mais après, que fera-t-on ?

M. Félix Baiche explique que, comme tout le monde l'a compris, la Commune de Saubraz est presque sous l'eau ; quand elle sera sous tutelle, la première chose que le Canton fera sera de vendre les actions ; il vaut donc mieux les vendre maintenant.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 3 Non : 17 Abstentions : 5 Nuls : 2

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis n°04/2019 de la municipalité,**
- **ouï le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

De refuser le préavis municipal n°04/2019.

5. Propositions individuelles et divers

En préambule, le Président précise que le Conseil général ne peut prendre une décision que sur un objet porté à l'ordre du jour.

Mme Sylvie Monney regrette que la Société de Jeunesse doive s'excuser à l'avance pour le bruit qu'elle pourrait faire (comme elle l'a fait dans son dernier tous-ménages).

M. Bernard Arnoldi se plaint que les tous-ménages ne soient pas distribués à tout le monde.

M. Raoul Richiger annonce que, face aux mauvaises prestations de La Poste à ce sujet, la Municipalité a décidé de modifier le processus : dorénavant ce sera Mme Edmée Borel qui distribuera les tous-ménages.

M. Toni Piron demande que, lors de la révision du PGA, la question d'un lieu public soit étudiée : il demande à la Municipalité de profiter de l'occasion pour déplacer le centre du village.

M. Daniel Barbezat, Syndic, prend bonne note de la remarque.

Mme Sylvie Monney regrette que les drapeaux hissés sur le Collège soient toujours enroulés autour des hampes.

M. Daniel Barbezat, Syndic, annonce qu'il commandera des tiges métalliques pour maintenir les drapeaux.

Mme Jeanine Isch demande des informations sur le départ de l'employé communal et son remplacement.

M. Daniel Barbezat, Syndic, explique qu'aujourd'hui, l'employé communal travaille pour à 60% pour Saubraz et à 40% pour St-Prex. Il a eu une opportunité à St-Prex où il a été engagé. Dès lors, il travaillera à 80% pour St-Prex et à 20% pour Saubraz à la STEP. Le reste (40%) des prestations pour la Commune de Saubraz sera externalisé auprès d'entreprises ou de particuliers. Cette solution ne sera pas forcément plus onéreuse. Il faut l'expérimenter.

Mme Fabienne Martin, au nom de l'ADS, annonce deux manifestations :

1. Jeudi 31 octobre entre 18h00 et 20h00 : Halloween du cœur (les enfants se déguisent et font le tour du village pour récolter des denrées alimentaires pour les cartons du cœur)
2. Samedi 9 novembre : la Fête des Châtaignes

À la question de Mme Sylvie Monney, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la Municipalité donnera des informations sur l'avenir du bâtiment du Collège lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. Toni Piron demande où en est la question du 30 km/h. au village et dit qu'il faut maintenir la pression. Il ajoute que c'est un scandale que l'entretien de la route nationale soit à la charge de la Commune.

M. Philippe Urfer répond qu'un projet est en préparation pour refaire toute la traversée et obtenir des subventions qui pourraient se monter à entre 50 et 70% du coût total (alors que si on fait par tronçon de CHF 50'000.-, aucune subvention ne sera octroyée).

M. Michel Conus demande s'il y a quelque chose de prévu pour les priorités de droite et relève que beaucoup de véhicules, cet été, avaient des pots d'échappement qui ne sont pas conformes.

M. Philippe Urfer répond que le Canton souhaite que les priorités de droite deviennent des cédez-le-passage. Pour lui, les usagers commencent à s'habituer à ces priorités de droites ; il ne modifiera rien avant les travaux.

Quant au bruit des pots d'échappement, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que ce n'est pas de compétence municipale.

Mme Fabienne Martin confirme que certaines priorités de droite sont dangereuses (absence de visibilité) ; elle demande au moins la pose de miroirs.

M. Raoul Richiger explique qu'un projet est en cours d'élaboration pour une zone 30km/h. dans tout le village. Il relève également que chaque idée mise sur la table par la Commune a été balayée par le Canton. Il précise encore que le cas de Saubraz est particulier parce que la traversée de village est classée (route pour convois spéciaux dont le gabarit doit avoir min. 6m).

M. Toni Piron félicite la Municipalité d'avoir fait ces démarches et lui recommande de tenir bon (nous désirons avec insistance réduire la vitesse) et de maintenir la pression.

À la question de Mme Sylvie Monney, M. Raoul Richiger répond qu'il présentera les statistiques du radar pédagogique lors de la prochaine séance du Conseil général.

Pour terminer, le Président rappelle les élections fédérales du 20 octobre prochaine et annonce la prochaine séance du Conseil général le 5 décembre suivie de la fondue.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h05.

Pour le Conseil général

Le Président

La secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann